

# AUTOÉVALUATION DU PROGRAMME SANS TRACE

## À propos de l'autoévaluation

Cet outil est conçu à l'intention des organisations souhaitant évaluer de quelle façon et à quel niveau elles mettent en œuvre le programme Sans trace. Elles pourront ainsi déterminer comment améliorer certains aspects spécifiques du programme tout en suivant leurs progrès au fil du temps.

**Remarque :** Le terme « site » est utilisé pour désigner à la fois une aire protégée ou conservée, un parc, un site récréatif, touristique ou événementiel, et tout autre lieu de plein air.

## Comment utiliser l'autoévaluation

Examinez chaque critère et déterminez quel niveau correspond le mieux aux démarches entreprises par votre organisation. Le niveau du critère « Formation du personnel » compte double (x 2) parce que la formation joue un rôle capital dans la mise en œuvre du programme. Pour certains critères, les différences entre les niveaux sont évidentes. Par exemple, pour la « Formation du personnel » et la « Formation des bénévoles », cela dépend du nombre d'employés certifiés instructrices et instructeurs Sans trace Niveau 1 ou 2 que compte votre organisation. Pour d'autres critères, les différences demandent plus d'attention et de réflexion. Par exemple, pour le critère « Information sur place », la différence entre les chiffres 3 et 4 est calculée d'après la façon dont vos informations sont adaptées au site, c'est-à-dire à quel point elles correspondent à l'environnement ou aux activités récréatives ou touristiques qui sont offertes.

Voici des informations spécifiques sur chaque critère de l'autoévaluation. Veillez à bien les consulter avant de procéder à votre évaluation, car elles permettent de mieux en comprendre chacune des composantes.

### Formation du personnel et des bénévoles / Possibilités de formation

La formation joue un rôle capital dans la mise en œuvre du programme Sans trace. Cela implique qu'il y a du personnel et/ou des groupes bénévoles formés aux principes Sans trace et que les personnes directement impliquées dans le programme ont la possibilité d'obtenir une certification Sans trace officielle. Les deux premiers critères vérifient combien de membres du personnel ou des groupes bénévoles ont complété la formation Instructrice et Instructeur Sans trace Niveau 1 ou 2. Le critère suivant observe le nombre d'ateliers (8 heures ou moins) ou de cours (16 heures) Sans trace offerts au personnel et aux groupes de bénévoles.

Dans certains sites, le personnel peut être bénévole. Évitez cependant de faire des « doublons » en comptant la même personne bénévole formée, à la fois dans la catégorie du personnel et dans celle des bénévoles.

### Information sur place

Pour bien renseigner le public, il est essentiel que le message Sans trace figure dans les kiosques, les panneaux d'interprétation, d'information et de signalisation et les autres supports audiovisuels sur tout le site. Ce critère vérifie si votre organisation affiche des informations relatives aux principes Sans trace, si ces informations sont adaptées au site, et combien de fois elles sont publiées sur place.

## **Information en ligne**

L'information en ligne sur les principes Sans trace est essentielle pour que les gens puissent se préparer à générer le minimum d'impact lors de leur visite. Ce critère permet de vérifier si votre organisation publie sur son site web des informations relatives aux principes Sans trace, si elles sont adaptées au site, et si elles sont approfondies et de bonne qualité.

Il arrive qu'un site web externe soit utilisé pour la gestion des permis ou des réservations. Si l'information relative aux principes Sans trace qui y est publiée est rigoureuse, choisissez à votre propre discrétion le niveau d'évaluation de ce critère.

## **Matériel éducatif**

Ce critère examine si du matériel éducatif Sans trace se trouve sur place, qu'il s'agisse de brochures, de dépliants ou d'autres articles transmis au public. Il vérifie aussi que le contenu relatif aux principes Sans trace comprend des informations adaptées au site.

## **Éducation auprès des publics**

Grâce aux activités d'éducation et d'interprétation offertes sur place, le personnel peut faciliter l'adoption de pratiques de réduction des impacts en transmettant du contenu éducatif à vos divers publics. Ce critère vérifie si des informations relatives aux pratiques Sans trace sont bien intégrées à ces activités, aux autres activités offertes sur place et aux services fournis au public. Il tient compte du nombre d'activités dans lesquelles un message de réduction des impacts est intégré et si cette information est bien associée aux principes Sans trace ou si elle livre seulement un message d'ordre général.

## **Éducation auprès des jeunes**

Ce critère vérifie que les pratiques Sans trace soient intégrés aussi dans des programmes destinés particulièrement aux groupes scolaires, aux camps ou encore aux clubs de loisir en plein air. Le critère évalue si ces programmes incluent du contenu éducatif Sans trace, ou s'il y a du contenu sur la réduction des impacts qui n'est pas associé aux principes Sans trace.

## **Partenariat / Partenariat avec Sans trace Canada**

Les organisations collaborent souvent avec différents partenaires qui interviennent sur leur site. Ce critère évalue si votre organisation suggère ou demande à ses partenaires de diffuser des informations relatives aux principes Sans trace à leurs publics respectifs. Le critère tient compte aussi des partenaires qui transmettent un message Sans trace à leur public sans être tenus de le faire.

Le critère « Partenariat avec Sans trace Canada » permet de vérifier à quel niveau votre organisation informe le public de son partenariat avec Sans trace Canada.